



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	29	18

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Marie-Line MICHELOTTI, Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

**Conseillers Municipaux absents** : Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

**Délibération N° 120/22 –**

**OBJET : Approbation de la convention cadre relative au dispositif « carte jeune » proposé par le Département des Bouches-du-Rhône à destination des élèves de l'école municipale de musique de LA ROQUE D'ANTHERON**

Rapporteur : Madame RICARD

Expose à l'assemblée que la commune souhaite conventionner avec le Département des Bouches-du-Rhône afin de faire bénéficier les jeunes de 11-15 ans du département d'un porte-monnaie numérique d'une valeur de 100 euros pour l'inscription annuelle à l'école de musique municipale de La Roque d'Anthéron.

Ce dispositif propose aux jeunes de 11-15 ans une carte rigide et/ou virtuelle d'une valeur de 100 euros comportant un porte-monnaie numérique destiné à réduire les coûts liés à la pratique culturelle, au sport, à l'accès aux loisirs, au soutien scolaire ou tout autre domaine lié à la vie quotidienne du collégien.

La commune souhaite faire partie des communes partenaires de ce dispositif afin de faire profiter les élèves de 11 à 15 ans de réduction sur les droits d'inscription annuels à l'école de musique municipale.

Ce dispositif s'adresse aux collégiens domiciliés et scolarisés dans les Bouches-du-Rhône.

La durée de la convention est conclue de la date de signature pour un an puis renouvelée par tacite reconduction chaque année jusqu'au 31/08/2026.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE la convention cadre – carte « jeune » portée par la plateforme « Jeunesse en Provence » entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022 ↑

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20221214-120\_22-DE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20221214-120\_22-DE